Réception au contrôle de légalité le 29 mars 2022
Référence technique : 017-221700016-20220318-20362-DE-1-1

DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES PUBLICS ANNÉES SCOLAIRES 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024

Cinquième commission : Affaires scolaires et Enseignement supérieur

COMMISSION PERMANENTE du 18 mars 2022

DELIBERATION N° 2022-03-18-102

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, le 18 mars 2022 à 11h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1er juillet 2021),

Considérant les articles L 421-2 et R 421-14 à R 421-16 du Code de l'éducation relatifs à l'organisation administrative des collèges et des lycées et plus particulièrement à la composition des Conseils d'administration,

Considérant que des personnalités qualifiées nommées pour trois ans siègent au Conseil d'administration des collèges afin d'apporter une vision culturelle, sociale et économique complémentaire à la vision éducative,

Considérant que parmi les 51 collèges publics, 22 sont concernés par une seule personnalité qualifiée et 29 par deux personnalités qualifiées,

Considérant les mandats accordés par la Commission Permanente du 23 juillet 2021 aux personnalités qualifiées dans les collèges publics pour les trois années scolaires à venir : 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024,

Considérant les candidatures proposées par les Chefs d'établissement des collèges où le Conseil d'Administration restait à ce jour incomplet ;

Considérant les avis recueillis auprès des Conseillers départementaux concernés,

Considérant l'avis favorable de la 5ème Commission le 2 mars 2022,

DECIDE :

1°) d'émettre un avis favorable relatif aux propositions de première personnalité qualifiée désignée par les services académiques de l'Éducation nationale et appelée à siéger au sein des Conseils d'administration des collèges publics, comme présenté dans le tableau joint en annexe 1,

2°) de désigner, sur proposition des Chefs d'établissement, les personnes citées dans le tableau joint en annexe 1 pour siéger au sein des Conseils d'administration en qualité de deuxième personnalité qualifiée et nommée par la Collectivité de rattachement.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ

Désignation des personnalités qualifiées siégeant au sein des conseils d'administration des collèges publics de Charente-Maritime
Années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

Commune	Collège	1ère personnalité qualifiée					2ème personnalité qualifiée				
		Prénom NOM	Renouvellement	Qualité	Domaine	Adresse	Prénom NOM	Renouvellement	Qualité	Domaine	Adresse
AULNAY	L'Ouche des Carmes	Monsieur Philippe ERNST		Directeur général des Ateliers DEMAY	Economique	3 rue de l'Ormeau 17470 Aulnay	*pas de candidature*				
LA ROCHELLE	Jean Guiton	Monsieur Philippe GAFFET (déjà nommé)		Coordinateur Action Jeunesse	Social	Communauté d'Aglomération de La Rochelle - Service Habitat et Politique de la Ville 6 rue Saint-Michel CS41287 17086 La Rochelle Cedex 2	Monsieur Cyril DERAND		Responsable Jeunesse Centre associatif Les 4 vents	Culturel	2 bis rue des Hérons 17140 LAGORD
SAUJON	André Albert	Monsieur Jean ROBINET	renouvellement	Commerçant	Economique	15 rue de la Pallud 17600 Saint-Romain-de-Benet	Monsieur Olivier DUBOIS		Directeur des thermes de Saujon - médecin	Social	Station thermale de Saujon Parc des Chalets 17600 Saujon
LA TREMBLADE	Fernand Garandeau	Monsieur Charly FAISSEAU	*en remplacement de Madame Jamet*	Coordinateur du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la presqu'île d'Arvert	Social	2 rue du Bougignou 17530 Arvert	*non concerné*				